

INFO' COURCELLES - SAPICOURT

TRAVAUX DE L'EGLISE :

Les travaux de gros entretien de notre église sont bien avancés, malgré un léger retard sur le planning prévu. Le remplacement des menuiseries extérieures, ainsi que la réfection de l'installation électrique, sont terminés. La remise à neuf des parties de la couverture en mauvais état est en cours de finition. La reprise des grosses fissures de la maçonnerie, et la réfection des murs de clôture également. La peinture intérieure sera démarrée dès la fin des travaux de couverture.

Ce chantier constitue l'occasion de vous livrer quelques informations recueillies par notre maire, Jean-Claude LAMPE.

Le cœur de notre église Notre-Dame, date du 13^{ème} siècle. Au cours des temps, sont venus s'ajouter la nef, puis le clocher et la sacristie vers les années 1900. Jusqu'en 1891 Sapicourt faisait partie de la paroisse de Branscourt. La partie Courcelles de notre village était alors rattachée à Rosnay, sous le nom de Courcelles les Rosnay.

Pendant la guerre 1914/1918, l'église a servi d'hôpital. Georges DUHAMEL, écrivain puis secrétaire perpétuel de l'Académie Française entre 1942 et 1946, y aurait exercé ses talents de médecin.

La cloche de l'église a été offerte par Madame Veuve Gerbault en 1928. Son poids est de 275 kg. Elle a été installée par l'entreprise « Armand Blanchet - Ingénieur des arts à Paris », et baptisée le 11 novembre 1928 par l'abbé FREISS. Elle a eu comme marraine Mlle Laure LAINE, et comme parrain M. LULING.

COMITE DES FETES - 15/06 ET 14/07 :

Les membres du Comité des Fêtes donnent beaucoup de leur temps pour animer notre village. Malheureusement, mis à part lors de quelques manifestations, leurs efforts ne sont généralement pas récompensés par une participation importante.

Venez nombreux à la marche du 15 juin, ainsi qu'au barbecue du 13 juillet, vous ne serez pas déçus et ferez la connaissance des nouveaux arrivants à Courcelles-Sapicourt !

SALLE COMMUNALE :

L'avancement du projet d'agrandissement de la salle communale suit son cours. L'architecte a été choisi, il s'agit de Monsieur FEKIR. Le budget qui sera retenu, tiendra compte de nos besoins actuels et futurs, des possibilités financières de notre commune et des financements extérieurs que nous pourrions obtenir.

A.F.U. « LES AUNAIES » :

L'A.F.U. a été constituée par arrêté préfectoral du 18 mars 2003. Plusieurs réunions se sont déjà tenues. Le Conseil Syndical a nommé Denis RONSEAUX Président de l'Association, le 13 avril dernier.

ECOLE DE MUSIQUE :

Le projet d'école de musique se précise. (Voir la délibération ci-dessous).

Il est rappelé aux personnes intéressées de se faire connaître en Mairie. Un tarif préférentiel devrait être consenti aux habitants de la commune.

De nombreux instruments seront enseignés (cordes, cuivres et percussions)

SYNDICAT DES EAUX DE LA GARENNE :

La procédure de consultation pour la désignation du nouveau fermier a été lancée. Le nouveau contrat d'affermage devrait prendre effet le 1^{er} octobre prochain.

Les résultats des dernières analyses effectuées, ainsi que la tendance générale de l'évolution des taux de pesticides et de nitrates dans l'eau, montrent qu'il n'est pas prioritaire actuellement d'envisager des traitements en la matière.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Depuis la diffusion du dernier bulletin d'information, les principales délibérations suivantes ont été prises par le Conseil Municipal :

- Désignation d'Honorine BACARISSE comme interlocutrice privilégiée défense pour la commune, auprès des autorités militaires ;
- Compétence est donnée, à partir de septembre 2003, à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, pour la création et la gestion d'une école de musique.
- Compétence est donnée à la Communauté de Communes Champagne-Vesle, en ce qui concerne la préfiguration du « Pays Rémois », l'élaboration, la révision et le suivi de la charte correspondante.

ENQUETE PUBLIQUE - ASSAINISSEMENT :

L'enquête publique relative au zonage de l'assainissement sera effectuée du 3 juin au 3 juillet prochain inclus.

Dans cette période, un dossier pourra être consulté en mairie, aux heures normales d'ouverture.

Le Commissaire enquêteur (M. Claude BERGER) se tiendra à votre disposition, en mairie également, les

Samedi 7/06 de 9 h00 à 12h00

Jeu 12/06 de 14h00 à 17h00

Mercredi 2/07 de 15h00 à 18h00

afin de répondre aux différentes questions qui pourraient lui être posées.

ETAT CIVIL DEPUIS JANVIER 2003 :

Décès

- Le 31 décembre à Reims : Monsieur Maxime MALATRAIT, ancien secrétaire de Mairie à Courcelles-Sapicourt.

La Commune présente ses sincères condoléances à la famille.

DIVAGATION DES CHIENS :

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur le territoire de la Commune. Il est demandé aux propriétaires des quelques chiens qui se promènent sans surveillance, de bien vouloir faire preuve d'un peu de discipline pour le bien être de tous.

VITESSE LIMITEE A 45 KM/H :

La vitesse de circulation des véhicules est limitée à 45 km/h dans notre commune. Pour la sécurité de tous, merci de respecter cette contrainte.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public tous les jeudis de 14h30 à 18h00, ainsi que les samedis suivants de 9h00 à 11h00 : 14 et 28/06, 12/07, 23/08, 6 et 20/09, 4 et 18/10, 15 et 29/11 et 13 et 27/12/2003.